

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 103 arrête n° 103, du 27 janvier 1938, pris en Conseil d'administration ;

n° 103

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1938

Date de publication
27 janvier 1938

Date du numéro
31 janvier 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le 4e rôle supplémentaire de la taxe personnelle impôt locatif et taxe de voirie (exercice 1937), comprenant trente-cinq articles et s'élevant à la somme de cinq mille cent cinquante francs soixante centimes.